

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0421/PR/MAEM portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire.

n° 2008-0421/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
LA MER

Date de publication

6 juillet 2008

Numéro JO

n° 13 du 15/07/2008

Date du numéro

15 juillet 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT